

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 04 octobre 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2021-09-20

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingtième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt et un à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 015-2021.

Projet de règlement 015-2021

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de revoir les limites de la zone à dominance résidentielle numéro 122 de manière à y intégrer le lot numéro 2 327 184, actuellement situé dans la zone à dominance commerciale 204-CV et de permettre les usages résidentiels au rez-de-chaussée du bâtiment principal, usages actuellement interdits pour les bâtiments dont le rez-de-chaussée est utilisé à des fins commerciales dans la zone 204-CV » ;

Le projet de règlement n° 334-2018 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2021-09-304

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 septembre 2021, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 4.2 Dépôt d'une demande de monsieur Rénaud Larocque, professeur de danse en ligne.**
- 5.6 Dépôt d'une demande au ministère des Transports du Québec.**
- 11.4 Résolution relative à l'affichage d'évaluation du maintien de l'équité salariale.**

REPORTER :

L'item 5.3

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-09-305

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2021.

Chaque membre du Conseil ayant le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 septembre 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 septembre 2021 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2021-09-306

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE LA MAISON DE LA FAMILLE VALOISE.

Attendu que la Maison de la Famille Valoise dépose une demande d'autorisation à la Ville d'Acton Vale afin d'utiliser le parc Donald-Martin le vendredi 8 octobre de 16h à 20h30 pour tenir l'activité « La fête des récoltes avec les familles de la MRC d'Acton »;

Attendu qu'il y aura des organismes sur place pour faire la promotion de leurs services, la décoration de citrouilles aux 150 premières familles, un coin photo, souper hot-dog et à la brunante, le spectacle de la Dame de Cœur « Acupunk » offert gratuitement;

Attendu que les organisateurs demandent également à la Ville d'avoir accès à l'électricité et les clés du chalet pour y ranger des choses;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la Maison de la Famille Valoise à utiliser le parc Donald Martin pour y tenir leur activité le 8 octobre prochain et autorise l'accès au chalet;

Que les organisateurs s'assurent de respecter et de faire respecter les consignes sanitaires ainsi que les directives de la Santé publique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-09-307

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MONSIEUR RÉNALD LAROCQUE, PROFESSEUR DE DANSE EN LIGNE.

Attendu que monsieur Larocque soumet une demande à la Ville d'Acton Vale, s'il était possible que, quand la température deviendra plus froide, de changer les cours de danse du mercredi soir pour le dimanche après-midi;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Qu'étant donné que la Ville d'Acton Vale a déjà autorisé madame Nicole Vallée à donner ses cours de danse du lundi soir pour le dimanche après-midi, la Ville permet à monsieur Larocque de tenir ses cours de danse le samedi après-midi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2021-09-308

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE À LA MRC D'ACTON – ENTENTE AVEC L'INSPECTRICE.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale soumette, auprès de la MRC d'Acton, une demande de modification à l'horaire de travail de l'inspectrice, madame Jennifer Bradley, afin que cette dernière soit de service à l'Hôtel de Ville 3 jours par semaine au lieu de 2 jours, pour le début janvier 2022;

De demander à la MRC d'ajouter à l'entente de madame Bradley que cette dernière puisse faire l'application du règlement général G-100.1 de la Ville d'Acton Vale, dans le cadre de ses fonctions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

L'item 5.3 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2021-09-309

RÉSOLUTION RELATIVE À UN DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR DÉPLACER UNE SIGNALISATION.

Attendu que le panneau de changement de vitesse, soit de 70 km/h à 90 km/h est situé à quelques mètres à l'est de la route Tétreault, route perpendiculaire à la Route 116;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une demande pour faire déplacer un panneau de signalisation de vitesse de 90 km/h sur la Route 116 après la route Tétreault,

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale dépose une demande au ministère des Transports du Québec, afin de faire déplacer le panneau de signalisation de vitesse de 90 km/h sur la Route 116, après la route Tétreault.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-09-310

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE QUITTANCE.

Attendu la réception d'une quittance, en date du 16 septembre 2021 et signée par madame Catherine Laplame;

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale prenne acte de la quittance finale de madame Laplame et autorise le remboursement d'une somme de 4 810 \$ en rapport à l'événement survenu en juin 2021. Cependant, le paiement de cette somme sera fait à madame Lapalme, seulement après la démolition de ladite remise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-09-311

DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a identifié une situation problématique concernant les traverses de piéton, sur une rue appartenant au ministère;

Attendu que la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports du Québec, de procéder à une analyse pour que soit installé des dispositifs de signalisation, tels que des feux rectangulaires à clignotement rapide, aux intersections des rues Landry et Pelchat et Landry et 4^e Avenue;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est prête à procéder à des travaux afin de rendre possible l'installation de cesdits dispositifs, tel que l'aménagement d'avancée de trottoir;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports de procéder à une analyse pour que soient installés des dispositifs de signalisation, tels que des feux rectangulaires à clignotement rapide, aux intersections des rues Landry et Pelchat et Landry et 4^e Avenue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

A) Incendie.

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2022.

Monsieur Marc Lépine, évaluateur de la MRC d'Acton, a déposé, le 9 septembre 2021, le rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2022 qui s'établit comme suit :

Rôle d'évaluation foncière 744 626 400 \$.

Le conseil prend acte.

Rs.2021-09-312

ADOPTION DU RÈGLEMENT 014-2021 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue 7 septembre 2021, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 014-2021 « Règlement numéro 014-2021 concernant l'utilisation de l'eau potable, abrogeant le règlement 233-2012. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-09-313

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 015-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003,

Attendu que le premier projet du règlement 015-2021 a été adopté à la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021 par la résolution 2021-09-292;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 septembre 2021 à 20h;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter, sans modification, le second projet de règlement n° 015-2021 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin de revoir les limites de la zone à dominance résidentielle numéro 122 de manière à y intégrer le lot numéro 2 327 184, actuellement situé dans la zone à dominance commerciale 204-CV et de permettre les usages résidentiels au rez-de-chaussée du bâtiment principal, usages actuellement interdits pour les bâtiments dont le rez-de-chaussée est utilisé à des fins commerciales dans la zone 204-CV».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-09-314

AUTORISATION D'ENCHÉRIR – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES,

Considérant que la Ville, par sa résolution no.2021-08-254 adoptée lors de la séance du 2 août 2021 a établi la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au 1025, rue Boulay, à Acton Vale le 23 septembre 2021 à 10 h;

Considérant qu'en vertu de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la trésorière ou, en son absence, la directrice générale, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 23 septembre 2021, à enchérir, pour et au nom de la Ville, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Ville, les matricules/lots 7757-60-0798-0-000-0000 (lots : 2 327 216, 2 327 217) et 7252-66-3994-0-000-0000 (lot : 2 329 544) mis en vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 016-2021, ÉTABLISSANT LE PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE « PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – 2021-22/ VILLE D'ACTON VALE ».

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Suzanne Ledoux, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le *règlement* établissant le programme municipal d'aide financière « Programme Rénovation Québec – 2021-22 / Ville d'Acton Vale »;

Dépose le projet de *règlement 016-2021 établissant le programme municipal d'aide financière « Programme Rénovation Québec – 2021-22 / Ville d'Acton Vale ».*

DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communications dépose le nom dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale pour des postes temporaires temps partiel - surfaceuse, nous avons retenu le candidat suivant. Son salaire sera celui prévu à la convention.

Nom	T.Temps partiel Surfaceuse	Nb d'heure	Durée
William Bombardier	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison 2021-2022

Le conseil prend acte.

Rs.2021-09-315

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE À TITRE DE GREFFIÈRE-ADJOINTE.

Attendu le départ à la retraite d'une employée à l'Hôtel de Ville, qui occupait le poste de salarié de bureau – Greffière adjointe;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne et à un affichage externe du poste qui sera vacant en novembre prochain;

Attendu les recommandations de la Coordonnatrice, ressources humaines et communications, de la directrice générale et de la greffière;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Micheline Goudreau, à titre de salarié de bureau – Greffière adjointe, le ou vers le 4 octobre 2021, conditionnelle à la réussite de son examen médical. Madame Goudreau occupera un poste permanent (après la période d'essai) selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective et le salaire sera celui de l'embauche d'une classe 5 à la convention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-09-316

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS ET MÉCANICIEN.

Attendu la réception d'une lettre de monsieur Stéphane Pelchat informant de sa démission en tant qu'employé des Travaux publics et mécanicien;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la démission de monsieur Stéphane Pelchat au poste d'employé des Travaux publics et mécanicien. Cette démission est effective à compter du 18 septembre 2021;

De remercier M. Pelchat pour le bon travail qu'il a effectué comme employé des Travaux publics et mécanicien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-09-317

RÉSOLUTION RELATIVE À L'AFFICHAGE D'ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE.

Attendu que La Loi prévoit la réalisation d'une évaluation périodique du maintien de l'équité salariale. Cette évaluation consiste à s'assurer que les catégories d'emplois à prédominance féminine dans l'entreprise reçoivent toujours une rémunération au moins égale à celle des catégories d'emplois à prédominance masculine de valeur équivalente qui s'y retrouvent;

Attendu que cette évaluation doit être effectuée tous les 5 ans;

Attendu qu'un comité a procédé à l'évaluation nécessaire au maintien de l'équité salariale;

Attendu le dépôt du document portant le titre « affichage – évaluation du maintien » soumis par la coordonnatrice des Ressources humaines et communications démontrant les résultats de l'évaluation du maintien de l'équité salariale;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'affichage du document portant le titre « affichage – évaluation du maintien » préparé et déposé par la coordonnatrice des Ressources humaines et communications pour fins d'acceptation par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-09-318

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTINCELLES D'ACTON VALE – ÉDITION 2021-2022.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du patinage artistique à Acton Vale pour la saison 2021-2022;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-09-319

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – CPTAQ- (RÉF. ALINE MONTY-DEMERS ET NORMAND DEMERS.)

Considérant que madame Aline Monty-Demers et Normand Demers désirent soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation pour la construction d'une maison unifamiliale;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-09-320

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003 (ZONE 146.)

Attendu que la Ville désire modifier le règlement de zonage afin de modifier les usages permis dans la zone 146 comme ceux établis dans la zone 145;

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de zonage no. 069-2003, afin de de modifier les usages permis dans la zone 146 comme ceux établis dans la zone 145.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

....VARIA

Rs.2021-09-321

VOTE DE REMERCIEMENT ET DE FÉLICITATIONS.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de remercier et de féliciter les membres du club de pickleball pour leur présence et implication lors des portes ouvertes du Complexe Multisports Desjardins, le samedi 18 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 12.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 12.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et douze minutes (20;12)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date